

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00790

Numéro SIREN : 829 786 110

Nom ou dénomination : 3P PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2020 sous le numéro de dépôt 8410

GREFFE

3P PARTICIPATIONS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

PIERRE BELUZE

SIEGE SOCIAL : LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX
TEL : +33 (0) 4 26 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 26 84 52 59

3P PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 400 000 €

Siège social : 29 Porte du Grand Lyon 01700 Neyron

829 786 110 RCS Bourg en Bresse

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société 3P PARTICIPATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 3P PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3P PARTICIPATIONS

Comptes Annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels :

- L'essentiel de l'actif immobilisé de votre société concerne des titres de participation. Je me suis assuré que la valeur d'inventaire de ces titres est établie en conformité avec les Règles et méthodes comptables de l'annexe et ai vérifié le caractère raisonnable de l'évaluation qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les

3P PARTICIPATIONS

Comptes Annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

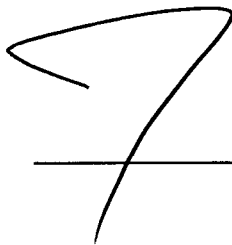
éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 8 novembre 2019

Le Commissaire aux comptes

PIERRE BELUZE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a vertical stroke and a horizontal crossbar, all enclosed within a rectangular frame defined by two horizontal lines.



	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2019	Net 30/06/2018
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)	1 200 019		1 200 019	1 200 019
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 200 019		1 200 019	1 200 019
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	172 020		172 020	
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	60 183		60 183	457 491
Disponibilités				
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	232 203		232 203	457 491
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 432 222		1 432 222	1 657 510



	30/06/2019	30/06/2018
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	400 000	400 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	40 000	
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	481 771	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement	260 361	521 771
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 182 132	921 771
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	242 143	725 651
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	7 604	4 320
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	343	767
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	250 090	735 738
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 432 222	1 657 510



	France	Exportations	30/06/2019	30/06/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
			30/06/2019	30/06/2018
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			8 284	12 959
Impôts, taxes et versements assimilés				1 475
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			8 284	14 434
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-8 284	-14 434
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			272 020	544 656
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			272 020	544 656
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			3 032	7 683
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			3 032	7 683
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			268 988	536 973
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			260 704	522 538



30/06/2019

30/06/2018

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges

Total produits exceptionnels (VII)

Charges exceptionnelles

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total charges exceptionnelles (VIII)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)

Participation des salariés aux résultats (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

343

767

Total des produits (I+III+V+VII)

272 020

544 656

Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)

11 659

22 884

BENEFICE OU PERTE

260 361

521 771

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

SOCIETE : SAS 3P PARTICIPATIONS

ANNEXE DE BASE

EXERCICE : 30 juin 2019

ELEMENTS		PRODUITS	NON PRODUIT	
			N/S	N/A
I	<u>REGLES & METHODES COMPTABLES</u>			
I - 1	. Méthodes d'évaluation	X		
I - 2	. Calcul des amortissements et provisions			X
I - 3	. Changement de méthode			X
I - 4	. Dérogations			X
I - 5	. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle			X
I - 6	. Autres éléments significatifs			X
II	<u>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT</u>			
II - 2	Etat de l'actif immobilisé	X		
II - 3	Etat des amortissements			X
II - 4	Etat des provisions			X
II - 5	Etat des échéances, des créances & dettes	X		
II - 6	<u>Informations & commentaires sur :</u>			
II - 6 - 1	Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
II - 6 - 2	Réévaluation			X
II - 6 - 3	Frais d'établissement			X
II - 6 - 4	Frais de recherche & développement			X
II - 6 - 5	Fonds commercial			X
II - 6 - 6	Intérêts immobilisés			X
II - 6 - 7	Intérêts/éléments de l'actif circulant			X
II - 6 - 8	Différence d'évaluation/éléments fongibles de l'actif circulant			X
II - 6 - 9	Avances aux dirigeants			X
II - 6 - 10	Produits à recevoir			X
II - 6 - 11	Charges à payer	X		
II - 6 - 12	Charges & produits constatés d'avance			X
II - 6 - 13	Charges à répartir/plusieurs exercices			X
II - 6 - 14	Composition du capital social	X		
II - 6 - 15	Parts bénéficiaires			X
II - 6 - 16	Obligations convertibles			X
II - 6 - 17	Ventilation du chiffre d'affaires net			X
II - 6 - 18	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		X	
III	<u>ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS</u>			
III - 7	Crédit bail			X
III - 8	Engagements financiers	X		
III - 9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
III - 10	Incidences des évaluations fiscales dérogatoires			X
III - 11	Accroissement & allègement de la dette future d'impôt		X	
III - 12	Rémunération des dirigeants			X
III - 13	Effectif moyen			X
III - 14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
III - 15	Liste des filiales et participations	X		
IV	<u>AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>			X

Document I

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles généralement applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation*
- indépendance des exercices*
- permanence des méthodes*

I-1 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale

Document II - 2

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute fin exercice
Immobilisations Financières	1 200 018			1 200 018
TOTAUX	1 200 018			1 200 018

Document II - 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Groupe et associés	172 020	172 020	
TOTAUX	172 020	172 020	

DÉTTES	Montant brut	A 1 an au +	A +1 an & 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts auprès établissement de crédit	242 142	80 108	162 034	
Fournisseurs	7 604	7 604		
Etat	343	343		
TOTAUX	250 090	88 055	162 034	

Document II - 6 - 11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès établissement crédit	114
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	6 300
TOTAUX	6 414

Document II - 6 - 14

CAPITAL SOCIAL

Montant du capital	400 000
Nombre d'actions composant le capital social	400 000
Nominal des actions	1

ENGAGEMENTS DONNES

<i>Postes du bilan</i>	<i>Montant</i>
<i>Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit CIC : 400 Ke</i> <i>- Nantissement des titres de la SAS 3P DESIGN à hauteur de :</i>	<i>242 028</i>

[illegible]

3P Participations
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 euros
Siège social : 29, Porte du Grand LYON,
01700 NEYRON
829786110 RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 NOVEMBRE 2019

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Juin 2019 s'élevant à 260 361,05 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes pour	200 000,00 euros
Soit 0, 50 euros par action,	
Le solde , soit	60 361,05 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 542 132,29 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158,3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 53 500 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 146 500 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre du premier exercice ont été les suivants :

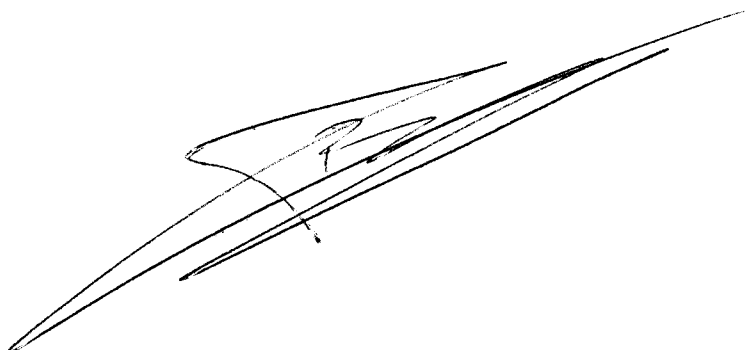
Exercice clos le 30 juin 2018 :

Néant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 Novembre 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Patrice BRUNET

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Patrice Brunet, the President mentioned in the text above.